



**PRÉFET  
DU MORBIHAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service eau biodiversité risques  
Unité gestion des procédures environnementales

Vannes, le 13 mai 2024

affaire suivie par :

Florence Nicolas – DDTM 56 – guichet unique ICPE industrie  
tel : 02.56.63.74.76  
courriel : florence.nicolas@morbihan.gouv.fr

Mylène Bignon – DREAL UD 56 – inspection IIC  
tel : 02.90.08.55.39  
courriel : mylene.bignon@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le directeur,

Le 15 septembre 2023, vous avez déposé une demande d'autorisation environnementale, au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'exploiter une unité de recyclage et de valorisation énergétique de déchets sur un site existant, à Branguily 56920 GUeltas. Votre dossier comprend également une demande servitudes d'utilité publique.

Votre dossier a été jugé complet sur la forme (examen de complétude) le 15 septembre 2023.

Conformément à l'article D.181-17-1 relatif à la procédure d'examen de l'autorisation environnementale, votre dossier a fait l'objet d'une consultation des services de l'État et autres services concernés (CLE Sage Blavet et CLE Sage Vilaine).

Par courrier du 18 janvier 2024, je vous ai invité à compléter votre demande, au plus tard pour le 20 mai 2024.

Par courrier du 13 mai 2024, vous sollicitez un délai supplémentaire pour remettre les compléments.

Aussi, je vous informe que ce **délai est prolongé jusqu'au 20 septembre 2024 inclus**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le préfet et par délégation  
Pour le DDTM et par délégation  
Le chef d'unité

Jean-Louis Girard

**Monsieur le directeur  
Société SUEZ RV OUEST  
rue Parc Edonia - Bat T - rue Terre Adélie  
35760 SAINT-GREGOIRE**

Copie à :

- M. le DREAL UD56
- M. le DREAL Bretagne – SPPR
- M. le DREAL Bretagne - MRAe